… (dénomination sociale),

Société par actions simplifiée

au capital de … (capital) €,

Siège social : … (siège social)

RCS et immatriculation

**Procès-Verbal en date du … (date)**

**AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION**

Date écrite en lettres,

L(es) associé(s) de la société … (dénomination de la société), société par actions simplifiée au capital de … (capital) €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au … (adresse du siège social), siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

* Liste des associés (personnes physiques et personnes physiques représentant des personnes morales)

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par …, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.

- Désignation du liquidateur.

- Le siège social de la liquidation.

- Pouvoirs en vue des formalités.

**1ÈRE RÉSOLUTION**

La société est dissoute par anticipation à compter du … (date de dissolution) pour cause de … (cause de dissolution : cessation d'activité etc.)

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.**

**2ÈME RÉSOLUTION**

À compter de cette même date, … nom et adresse du liquidateur (Le président généralement), est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.**

**3ÈME RÉSOLUTION**

Le siège social de la liquidation est fixé au … (adresse de liquidation), où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.**

**4ÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en … originaux,

À … (ville du siège social)

Le … (date)

SIGNATURE DES ASSOCIÉS